

RAPPORT

sur les orientations budgétaires

Année 2024

Le Président du syndicat mixte présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants. Les syndicats mixtes fermés sont concernés par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- **les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des **engagements pluriannuels** ;
- les informations relatives à la **structure et à la gestion de l'encours de la dette** ;

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des **effectifs** ;
- aux **dépenses de personnel** ;

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.



Table des matières

I.	Principales dispositions de la loi de finances 2024.....	4
II.	Situation financière en 2023 du PETR du Soissonnais-Valois	5
a)	Rappel du financement du PETR	5
b)	Rappel de la situation financière du PETR en 2023	5
III.	Orientations 2024	8
a)	Grandes orientations budgétaires 2024	8
b)	Dépenses de fonctionnement projetées : 352 400 €	8
c)	Dépenses d'investissement projetées : 259 300 €	10
d)	Recettes prévisionnelles 2024 – participation des EPCI membres.....	10
e)	Recettes prévisionnelles 2024 – de fonctionnement et d'investissement	11
IV.	Tendances budgétaires du PETR – dépenses de fonctionnement et d'investissement.....	11
V.	Orientation en matière de ressources humaines	12
a)	La structure des effectifs au 15 janvier 2024	13
b)	Prévisions en termes d'effectifs – Année 2024	Erreur ! Signet non défini.

I. Principales dispositions de la loi de finances 2024

La loi de finances pour 2024 ne comporte pas de dispositions d'ampleur pour les finances locales, mais plutôt de multiples ajustements de dispositifs existants.

La Loi de finances reprend différentes mesures en faveur des particuliers, pour l'emploi et les entreprises, écologiques et concernant les finances des collectivités locales.

Parmi ces mesures, nous pouvons retenir que la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros par rapport à 2023. Le fonds vert est renforcé : il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

II. Situation financière en 2023 du PETR du Soissonnais-Valois

a) Rappel du financement du PETR

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, chaque EPCI membre participe au prorata de sa population

GSA : 58%

CCRV : 28%

CCVA : 19%

CCCOC : 5%

Historique de la contribution des EPCI

Nature / Sources	2019	2020	2021	2022	2023
GSA	118 051,00	59 588,00	59 588,00	59 588,00	59 588,00
CCRV	68863,00	34 760,00	34 760,00	34 760,00	34 760,00
CCVA	46 729,00	23 587,00	23 587,00	23 587,00	23 587,00
CCCOC	12 297,00	6 207,00	6 207,00	6 207,00	6 207,00

Outre les contributions des 4 EPCI membres, les recettes proviennent de subventions de partenaires (Europe, Etat, Ademe, Région, Département, etc.).

b) Rappel de la situation financière du PETR en 2023

L'exercice 2023 n'étant pas encore clôturé et l'ensemble des opérations de fin d'exercice non encore achevé, les chiffres présentés ci-dessous retracent la situation issue du logiciel comptable de la collectivité pour l'ensemble des opérations réelles (en cours de traitement pour certaines par la Trésorerie).

Les Compte de gestion et Compte administratif de l'exercice 2023 seront présentés au Comité Syndical au cours d'une séance ultérieure dès lors qu'ils seront clôturés.

Crédits ouverts au budget 2023 en dépenses / dépenses réalisées

En fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant en €	Réalisé
Charges à caractère général	183 500	145 978,92
Charges de personnel et frais assimilés	149 990	77 097,69
Autres charges de gestion courante	10	0,36
Virement à la section d'investissement	223 453,47	0

Le montant prévu des dépenses en 2023 était de 333 490 €.

Le montant des dépenses réalisées est 223 076,97 €

Cet écart est principalement dû aux charges de personnel, moins élevées que prévues du fait du maintien en arrêt maladie du directeur du PETR.

En investissement

Dépenses d'investissement	Montant en €	Réalisé et RAR
Frais d'étude (SCOT PCAET)	256 153,47	10 023,49
Immobilisations corporelles	5 000	3 198,13 et 1 008,72

Le montant prévu des dépenses en 2023 était 261 153,47 €.

Le montant des dépenses réalisées est 13 221,62 €, ainsi qu'un reste à réaliser de 1 008,72 € concernant l'achat d'un ordinateur portable en décembre 2023.

Cet écart est dû au fait du retard pris sur l'élaboration du SCoT/PCAET. Les cabinets ont en effet facturé moins que le prévisionnel puisqu'ils facturent au service fait.

Crédits ouverts au budget 2023 en recettes / recettes réalisées

En fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Montant en €	Réalisé
Résultat de fonctionnement reporté 002	388 811,47	
Participation des EPCI	124 142	124 142
Autres (subvention préparation Leader / subvention accompagnement mutualisation OT)	44 000	84 000
Atténuation de charges (remboursements sur rémunérations)		2 641,38
Autres produits de gestion courante		1,91

Le montant prévu des recettes en 2023 était de 168 142 €.

Le montant des recettes réalisées est de 210 785, 59 €

Cet écart correspond notamment à la dotation générale de décentralisation obtenue pour l'élaboration du SCOT qui n'avait pas été prise en compte, d'un montant de 65 000 €.

La recette prévisionnelle de 25 000 € concernant la subvention soutien préparatoire Leader n'a pas été versée en 2023, elle est à reporter sur l'exercice 2024.

En investissement

Recettes d'investissement	Montant en €	Réalisé
Subventions ETAT	18 600	78 777,30
F.C.T.V.A	19 100	
Virement de la section de fonctionnement	223 453,47	

Le montant prévu des recettes en 2023 était de 37 700 €, correspondant à une subvention

Le montant des recettes réalisées est de 78 777,30 €

Les subventions obtenues correspondent à :

- Une subvention FNADT projet de territoire de 5 548,50 € (sur un total de 18 795 €, à solder en 2025) ;
- Une subvention sur l'AAP Destination France de 33 228,80 € (sur un total de 41 536 €, à solder en 2024)
- Une avance de 40 000 € sur le FNADT Territoire d'Industrie pour le poste de chef de projet.

III. Orientations 2024

a) Grandes orientations budgétaires 2024

Les projets structurant du PETR pour l'année 2024 sont :

- Continuation de l'élaboration du **Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** valant Plan Climat Air-Energie Territoriale (PCAET) (ord. 17 Juin 2020) = **245 000 € estimé**
- **Budget Tourisme avant création EPIC = 35 800 €**
- Accompagnement du programme « **Territoires d'Industrie** » = **12 100 € estimé**
- Accompagnement du programme **LEADER** = **20 500 € estimé**

b) Dépenses de fonctionnement projetées : 412 400 €

Dépenses de personnel prévisionnelles : 290 900 €

Les dépenses de personnel et charges assimilées prévisionnelles sont liées aux postes suivants :

- Chargée de mission coordination et administration à temps complet
- Chargé de mission SCoT/PCAET à temps complet
- Animatrice Programme Leader à temps complet
- Chef(fe) de projet Territoire d'Industrie à temps complet
- Directeur du PETR à temps complet

Nature du poste	Montant en € (dont cotisations patronales) Masse salariale chargée
Chargée de mission coordination et administration	43 000
Chargé de missions SCOT PCAET	54 100
Animatrice programme Leader	45 200
Chef(fe) de projet Territoire d'Industrie	62 000
Licenciement Directeur actuel (indemnité de licenciement et indemnité de congés annuels)	10 000
Directeur(trice) PETR	60 000
Charges diverses (Cotisations assurance statutaire IRCANTEC et CNRACL, participation prévoyance et santé, médecine, personnel affecté)	16 600
Total	290 900

Dépenses de fonctionnement courantes : 41 900 €

Les dépenses de fonctionnement courantes d'élèvent à 41 900 € et sont réparties comme suit :

	41 900,00 €	
60622 carburants	1 000,00 €	
60632 Fourniture de petit équipement	1 000,00 €	
6064 Fournitures administratives	500,00 €	
611 contrat de prestation de service	2 500,00 €	licences Google – Licence Berger Levraut
613 locations	6 200,00 €	bureau Gouraud
6161 Assurance multirisques	1 000,00 €	Groupama
6184 Versements orga de formation	1 000,00 €	pour besoins en formation avec presta autre que CNFPT
617 études et recherches	15 000,00 €	audit SIG mutualisation
6231 annonces et insertions	1 500,00 €	recrutement TI
6232 Fetes et cérémonies	300,00 €	repas restit partielle étude tourisme
6233 Foires et expositions		
6236 Catalogues et imprimés	300,00 €	PETR (cartes de visites, flyer divers, presse)
6251 Voyages, déplacements et missions	8 000,00 €	
6262 Frais de télécommunications	1 600,00 €	Smartphones et abo
6281 concours divers	2 000,00 €	SPL 200 - ANPP 620 - CNAS 1000

L'augmentation des dépenses courantes du PETR s'explique par l'augmentation de son activité.
De plus, un audit sur la faisabilité de la mutualisation du SIG est à prévoir, pour un montant de 15 000 €.

Plan d'actions touristiques : 35 800 €

Actions / thématiques	Prévisions
Etude de mutualisation des OT – Tokada Partners – Solde	10 800
Communication et promotion	15 000
Animation du réseau des socioprofessionnels	10 000

Avant la création réelle de l'EPIC Tourisme à l'échelle du territoire du PETR mi-2024, un certain nombre d'actions seront supportées par le PETR : la création d'une charte graphique et d'une identité visuelle pour le futur EPIC, l'animation du réseau des partenaires visant notamment à co-construire l'EPIC et à le faire connaître, et enfin, la finalisation de l'accompagnement par Tokada Partners sur la mutualisation.

Le budget du plan d'actions touristique est revu à la baisse pour l'année 2024 car le temps de mise en place du futur EPIC ne permet pas aux équipes de mettre en place des actions structurantes (salon, etc.), à minima sur le premier semestre 2024. Cependant, il est possible que la création administrative de l'EPIC ne soit réalisée qu'au 1^{er} janvier 2025. Dans ce cadre, il est à prévoir qu'une décision modificative de budget serait à voter en cours d'année pour des actions menées sur le second semestre.

Animation du programme Territoire d'Industrie : 12 100 €

Le PETR a renouvelé sa labélisation « Territoire d'Industrie ».

Dans ce cadre auront lieu une restitution de la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'actions, une conférence et des ateliers de travail, pour un coût estimé à 12 100 €.

Le plan d'actions 2024-2027 a été présenté le 26 janvier 2024. Cependant, en l'absence de chef(fe) de projet à ce jour, le budget nécessaire n'a pas pu être établi. Une décision modificative de budget pourrait être votée au cours de l'exercice afin d'apporter les crédits nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions.

Programme accélérateur inclusion numérique par les Assembleurs : 1 000 €

Le PETR porte la coordination de la participation des quatre EPCI au programme accélérateur inclusion numérique des Assembleurs.

Ce programme s'articule autour de 7 journées thématiques.

Chaque EPCI membre prend en charge une journée. Ainsi, le PETR prend en charge les 3 journées restantes (petit-déjeuner et repas du midi) pour 1 000 €.

Animation du SCOT / PCAET : 10 200

Durant l'année 2024, plusieurs événements seront organisés dans le cadre du SCOT / PCAET : un Carrefour SCOT, une conférence des maires, ainsi que des ateliers de concertation avec la société civile.

Le montant estimé pour l'organisation de ces événements est de 6 500 €, auxquels se rajoutent des frais d'annonces légales et de communication pour 2 500 € prévisionnels ainsi que l'adhésion à la Fédéscot pour 1 200 €.

Animation du Programme LEADER : 20 500 €

Le PETR a répondu avec succès à l'Appel à Projets LEADER 2023-2027.

Ainsi, l'animation du dispositif (actions de communication, réunions, adhésion à l'association LEADER France, etc.) nécessitera 8 900 €.

L'évaluation continue du programme nécessitera 11 600 €.

80% de ces dépenses devraient être financées par des crédits FEADER.

c) Dépenses d'investissement projetées : 259 300 €

Elaboration du SCOT / PCAET

Concernant le SCOT, le cabinet ATOPIA prévoit pour 2024 la finalisation de la phase 1 (diagnostic) et la réalisation de la phase 2 (projet d'aménagement stratégique) pour un montant de 90 000 €.

Le cabinet CITADIA, pour le volet PCAET, prévoit également la finalisation de phase 1 (évaluation) ainsi que la réalisation de la phase 2 (état des lieux, diagnostic) et l'élaboration de la trame verte et bleue, pour un montant de 155 000 € maximum.

Evaluation du SCOT de GrandSoyssons Agglomération

L'évaluation du SCOT de GrandSoyssons Agglomération est à réaliser en 2024. L'évaluation en elle-même sera réalisée par le chargé de SCoT/PCAET du PETR. Une relecture sera effectuée par le cabinet en charge du SCOT pour le PETR, pour un montant prévisionnel maximum de 10 000 €.

Dépenses investissement matériel

Des dépenses de matériels sont également prévues, avec l'achat d'ordinateurs portables, de bureau et d'une armoire, pour un montant estimé à 4 300 €.

d) Recettes prévisionnelles 2024 : participation des EPCI membres

GSA : 77 464,40 €

CCRV : 45 188,00 €

CCVA : 30 663,10 €

CCCOC : 8 069,10 €

En raison de l'augmentation de l'activité du PETR, notamment sur la partie SCoT/PCAET, et de la création de nouveaux postes, la contribution des EPCI peut être augmentée de 30%.

Pour 2025, selon l'activité prévue, cette contribution pourra être maintenue ou être revue légèrement à la hausse.

e) Recettes prévisionnelles 2024 : de fonctionnement et d'investissement

En fonctionnement

Report excédent 2023	442 075,47 €
Solde de la subvention AAP Région Destination France	8 307,20 €
Soutien préparatoire candidature LEADER (report prévision 2023)	25 000 €
Co-financement Europe animatrice et gestionnaire LEADER	36 160 € 17 200 €
Subvention animation et évaluation continue LEADER	16 400 €
Contribution des EPCI	161 384,60 €

En investissement

La Région et la DDT ont été sollicités pour connaître les possibilités de subvention au titre du SCoT et du PCAET, sans retour pour le moment.

Une enveloppe pour la mise en œuvre des PCAET devrait être créée, les conditions seront déterminées au cours du premier semestre 2024.

IV. Tendances budgétaires du PETR – dépenses de fonctionnement et d'investissement

Fonctionnement

	2024	2025	2026
Charge à caractère générale (011)	121 500 €	91 590 €	96 199 €
Dépense de fonctionnement	41 900 €	46 090 €	50 699 €
Plan d'action tourisme	35 800 €	0 €	0 €
Territoire d'industrie	12 100 €	25 000 €	25 000 €
LEADER	20 500 €	20 500 €	20 500 €
Inclusion numérique	1 000 €	0 €	0 €
SCoT / PCAET	10 200 €	10 200 €	10 200 €
Charge de Personnel (012)	290 900 €	280 900 €	280 900 €
Directeur	70 000 €	60 000 €	60 000 €
Chargé de mission Leader	45 200 €	45 200 €	45 200 €
Chargé de mission administration	43 000 €	43 000 €	43 000 €
Chargé de mission SCoT	54 100 €	54 100 €	54 100 €
Chargé de mission Territoire Indust	62 000 €	62 000 €	62 000 €
Charges diverses	16 600 €	16 600 €	16 600 €
Total	412 400 €	372 490 €	377 099 €

Prévoir 1 à 4%
d'augmentation sur
les années suivantes ?

Investissement

	2023 TTC	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025	2026	Total
SCOT	7 323 €	90 000 €	64 355,40 €		161 678,40 €
PCAET	2 700 €	155 000 €	72 650 €	9 140 €	239 490 €
Evaluation SCoT GSA	X	10 000 €	X		X
Total	10 023 €	255 000 €	146 145,40 €		401 168,40

V. Tendances budgétaires du PETR – recettes de fonctionnement et d'investissement

En fonctionnement

Fonctionnement	2024	2025	2026
Report excédent antérieur estimé	442 075,47 €		
Subvention Région Destination France - solde	8 307,20 € * ₁		
Co-financement Etat poste chef de projet TI	* ₂	20 000 €	20 000 €
Soutien préparation candidature Leader	25 000 * ₃		
Co-financement Europe animateur Leader et gestionnaire Leader	36 160 € 17 200 €	36 160 € 17 200 €	36 160 € 17 200 €
Animation et évaluation continue LEADER	16 400 €	16 400 €	16 400 €
Contribution des EPCI	161 384,60 €	161 384,60	161 384,60

*Montant à affiner au DOB de février 2024 en fonction des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023

*₁ 33 228,80 € de subvention obtenue en 2023

*₂ 40 000 € de subvention obtenue en décembre 2023

*₃ 25 000 € prévus en 2023 mais non soldés

En investissement

Investissement	2024	2025
Subventions Etat – SCoT (FNADT)	Attente des retours de la DDT et de la région sur les possibilités Fond vert PCAET	12 946,50 €

VI. Orientation en matière de ressources humaines

a) La structure des effectifs au 15 janvier 2024

Au 15 janvier 2024, le PETR totalise 4 emplois pourvus, dont un agent en position d'arrêt maladie, et un recrutement en cours.

Postes permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste occupé	Dates du contrat	Agent
A	Attaché principal contractuel	Administrative	Temps complet	Directeur	CDD du 05.12.21 au 05.12.24 Licenciement pour inaptitude arrêté au 05.02.2024	Emmanuel DURU
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargée de mission coordination et administration	Stagiaire depuis le 01.10.2023	Adélaïde DUFRESNE

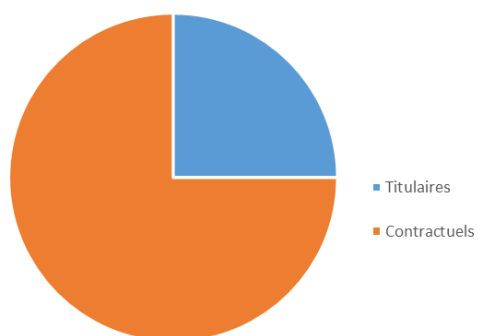
Postes non permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste occupé	Dates du contrat	Agent
A	Ingénieur	Technique	Temps complet	Chargé de SCoT / PCAET	Contrat de projet du 01.06.23 au 01.06.26	Julien EDOUARD
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Animatrice LEADER	Contrat de projet du 15.01.24 au 15.01.27	Kassandra SANDJAK
A	Attaché ou ingénieur	Administrative ou technique	Temps complet	Chef de projet Territoire d'Industrie		Recrutement à venir

Répartition par statut

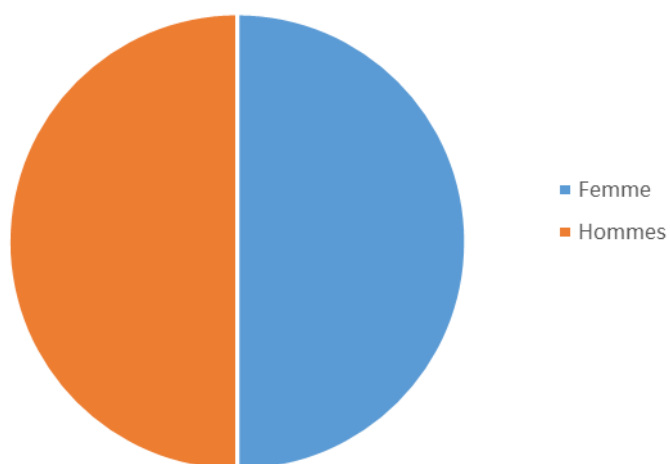
20 % des postes (1) sont occupés par des titulaires.

100 % des postes sont des postes de catégorie A.



Répartition par sexe

Les femmes représentent 50% des effectifs



Régime indemnitaire des agents

Le RIFSEEP est appliqué aux agents titulaires et contractuels.

Mise en place du télétravail

Le télétravail a été mis en place pour les agents du PETR au 1^{er} janvier 2024.